



Chasse, nature et biodiversité

A l'opposé des visions rousseauistes, la nature a souvent besoin d'un petit coup de pouce pour accueillir une faune riche et variée et permettre à l'homme d'y exercer ses activités professionnelles et de loisirs. Le chasseur répond présent de façon discrète, pragmatique et efficace.

En voici quelques exemples...



Dans les haies, toute la faune retrouve le gîte et le couvert

Les intérêts agronomiques des haies sont multiples : protection contre le vent, refuge des insectes auxiliaires des cultures, lutte contre l'érosion du sol et le ruissellement de l'eau. La haie est aussi garante de la biodiversité car elle abrite toute une chaîne alimentaire. Et pourtant, haies et talus ont été gommés du paysage agricole. Dans les grandes plaines céréalières, la faune a perdu le gîte et le couvert.

Depuis près de 30 ans, les chasseurs se mobilisent pour réimplanter des haies composées d'essences locales, productrices de baies appréciées des oiseaux. Chaque année, l'opération "A la sainte Catherine, tout bois prend racine" se solde par de nouvelles plantations. Le bilan est de 2.000 km de haies, pour un budget de deux millions d'euros. Les Conseils généraux et régionaux soutiennent couramment ces actions.

La haie, c'est la vie de nos campagnes !



Une activité nature pour servir la nature

Les nouvelles dispositions législatives et réglementaires mises en œuvre depuis 6 ans ont placé la chasse française en position de force pour négocier le virage important de son entrée dans la modernité. De fait, ces évolutions trouvent leur application sur le terrain, où le chasseur se révèle un acteur incontournable de l'aménagement du territoire.

L'agriculture conditionne la présence de nombreuses espèces animales mais les agriculteurs sont liés à de nombreux impératifs professionnels et économiques qui ne leur laissent pas toujours

la possibilité de mettre en œuvre leur souci de la faune sauvage. C'est au chasseur de les y aider, surtout en intervenant quand l'agriculture est intensive et, à l'inverse, quand elle disparaît. Le chasseur sait prendre les moyens, humains et financiers, visant à assurer la pérennité des gibiers sans lesquels il ne pourrait plus pratiquer ses activités. Et toute la faune sauvage en profite !

Plus que jamais, la chasse est l'écologie qui agit... pour le bien-être de tous.

Charles Henri de Ponchalon,
Président de la Fédération nationale des chasseurs

30.000 hectares en jachères environnement faune sauvage

En dérogation aux règles générales, les jachères environnement faune sauvage (JEFS) peuvent être ensemencées de couverts variés, plantes fourragères ou mélanges de céréales sans vocation de récolte. Pour compenser le surcroît de travail occasionné aux agriculteurs, les chasseurs participent financièrement et / ou fournissent les semences.

En 2005, plus de 30.000 ha ont été implantés en JEFS, par plus de 10.000 agriculteurs. Pour les financer, les chasseurs ont déboursé plus de 1,6 million d'euros. Devant une telle motivation des acteurs de terrain, nombre de Conseils régionaux ont aidé les fédérations à développer cet outil.

Les JEFS, aujourd'hui encore, sont le seul outil dérogatoire à la PAC d'une telle ampleur, mis en œuvre par le monde associatif en faveur de la biodiversité. Elles sont bénéfiques pour le gibier mais aussi pour l'ensemble de la faune sauvage

Combattre la déprise agricole

En zone de montagne, le retrait des cultures puis progressivement de l'élevage, et les arrachages de vignes laissent des terres non entretenues. On assiste alors à une fermeture du milieu par reprise du maquis, de la garrigue ou de la forêt. Les chasseurs, là encore, se mobilisent pour agir directement par débroussaillage, implantations de cultures, ou avec les agriculteurs pour maintenir des élevages.

De plus en plus souvent, les chasseurs maintiennent, en zones de déprise agricole, des milieux ouverts favorables à la faune.

S'appuyer sur les mesures agri-environnementales

Outre le travail bénévole et les moyens financiers déployés, les chasseurs contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures agri-environnementales permettant aux agriculteurs de bénéficier d'aides de l'Europe. En sus des actions citées plus haut, ces mesures agri-environnementales se traduisent par



Les jachères fleuries embellissent le paysage

En 1997, la Fédération des chasseurs du Loir-et-Cher lance les "jachères fleuries" : chasseurs et agriculteurs embellissent la campagne en parsemant de fleurs des parcelles en jachère. En 2004, la Fédération Nationale des Chasseurs relaie cette action par une grande campagne de communication, notamment en distribuant des graines de jachères fleuries au salon de l'Agriculture. Depuis, le phénomène "jachères fleuries", soutenu par les collectivités locales – Conseils régionaux, généraux, pays, communautés de communes – s'est étendu pratiquement à toute la France. Outre l'aspect paysager, elles présentent évidemment un intérêt pour toute la faune dont les insectes, notamment abeilles et papillons.

plus de 1,4 million d'hectares de couverts faunistiques ; 190.000 hectares débroussaillés et 390.000 hectares entretenus pour éviter la fermeture des milieux abandonnés par l'agriculture ou l'élevage ; 2.000 kilomètres de haies implantés, 12.700 kilomètres de haies entretenus et 532 kilomètres d'alignements d'arbres plantés.

Grande faune : un exemple de réussite

Dans les années 60, la situation en France des cerfs, chevreuils et sangliers était médiocre, indigne d'un pays comptant 13 millions d'hectares boisés, soit près du tiers de sa superficie. Pour se défendre des dégâts causés aux cultures, les agriculteurs disposaient du "droit d'affût", qui leur permettait de tirer les grands animaux sur leurs parcelles, y compris la nuit. Cette pratique interdisait toute forme de gestion durable. Les chasseurs, emmenés par leurs fédérations et par l'Association nationale des chasseurs de grand gibier, obtinrent son abolition en échange :

- de la prise en charge financière par leurs soins des dégâts causés par les grands animaux ;
- de l'établissement d'un plan de chasse obligatoire pour prélever les cervidés.



Ce plan de chasse imposé par la loi dans les années 70, et associé à de nouvelles règles de gestion, a permis un formidable essor des populations de cervidés et sangliers, désormais présents pratiquement partout. Les prélèvements ont été multipliés par 6,5 pour le chevreuil, 4 pour le cerf et 5,5 pour le sanglier. En contrepartie, les chasseurs déboursent bon an mal an quelque 20 millions d'euros pour l'indemnisation des dégâts que ces animaux causent aux cultures et 15 millions pour la prévention de ces dégâts (pose de clôtures, emplois d'agents, etc.).



Les chasseurs gèrent le grand gibier et protègent la forêt !

Au cours de la saison 2005/2006, les chasseurs ont prélevé environ 520.000 chevreuils, 450.000 sangliers et 45.000 cerfs et biches, soit plus d'un million de grands gibiers. Sans ce prélèvement, les populations se développeraient de façon exponentielle et empêcheraient la régénération de la forêt. La chasse est indispensable à l'équilibre forestier !

600.000 bénévoles et 1.400 professionnels au service de la faune sauvage

Près d'un chasseur français sur deux (enquête CSA) participe à des actions bénévoles sur le terrain pour aménager, restaurer et préserver les habitats, à raison de 4 jours par chasseur et par an. Faites le compte : cela représente 2,3 millions de jours de travail, l'équivalent de 11 000 emplois. Quelle autre activité de loisirs de nature peut afficher un tel bilan ? Dans les fédérations des chasseurs, 1.400 professionnels assurent le montage de projets, le conseil, puis l'accompagnement et le suivi.

En plus de leur temps, les chasseurs consacrent une part de leur budget à la sauvegarde des habitats, en finançant ces emplois mais aussi par les achats de plants, de semences, et les subventions accordées aux agriculteurs. Là encore, les aides financières des Conseils régionaux, généraux, des pays ont souvent permis de développer les actions d'intérêt général initiées par les chasseurs, et de les pérenniser.

A toutes les échelles territoriales, dans tous les types de milieux naturels, les chasseurs se sont organisés pour structurer leurs actions et les développer. Ils ont su ainsi pu s'adapter aux évolutions des réglementations agricoles et forestières, aux schémas d'aménagement du territoire, aux directives européennes...



La chasse durable ne peut s'exercer que sur des territoires préservés !

Une enquête menée par la Fédération Nationale des Chasseurs, en 2002, a débouché sur la création d'une base de données nationale "FEDO". Une centaine de sites, sur lesquels des actions concrètes de gestion et de préservation sont menées par les fédérations départementales des chasseurs, ont été recensés. Aménagement de zones de nidification, création et restauration de mares et

d'étangs, entretien des formations végétales, gestion des niveaux d'eau, restauration de marais asséchés sont mis en œuvre sur près de 4.700.000 ha, pour un budget annuel de l'ordre de 6,7 millions d'euros. La plupart de ces opérations ont une vocation écologique mais également pédagogique, les sites étant ouverts au public. Les collectivités territoriales sont les partenaires naturels de ces opérations.

Outre ces actions concertées, les chasseurs locaux entretiennent également leur territoire, avec leurs fonds personnels. D'une manière globale, la valeur cynégétique des marais, affirmée dès les années 60, a sauvé des dizaines de milliers d'hectares des assèchements ou du reboisement. Ces zones humides préservées par les chasseurs ont aujourd'hui une valeur patrimoniale de premier ordre.

Le saviez-vous ? La chasse, c'est aussi...

S'engager avec le Schéma départemental de gestion cynégétique

En confortant les structures fédérales et associatives, en leur apportant une reconnaissance légale qui faisait défaut, en confirmant et en développant même leurs missions de service public, en leur donnant les moyens de les mener à bien, le législateur a offert à la chasse française un atout de première force pour la protection de la nature et la biodiversité : le Schéma départemental de gestion cynégétique. Le SDGC est un document officiel validé par le préfet.

Sauver des territoires menacés

Créée dans les années 80, la Fondation pour les habitats de la faune sauvage fonctionne avec une participation de 1 Euro et plus versée chaque année par chaque chasseur lors de la validation de son permis. Elle a acquis à ce jour près de 5.000 hectares, gérés par les fédérations départementales des chasseurs.

Nettoyer et entretenir l'espace rural

Chaque année, de nombreuses associations de chasseurs de gibier d'eau nettoient les berges de rivières, les marais, les baies et les estuaires. Des centaines de milliers de mètres cubes de déchets sont ainsi enlevés des milieux naturels.

Panser les plaies de la nature

Le 26 décembre 1999, une tempête a balayé 3 millions d'arbres. Chez les chasseurs, la mobilisation a été très forte. Quelques exemples : 1.700 chasseurs bénévoles mobilisés en Charente, pour 20.000 heures de travail ; "impôt tempête" (30 Euros / chasseur) créé par la Fédération des chasseurs de Charente-Maritime pour collecter 150.000 euros afin d'accompagner le travail de ses bénévoles et replanter 250.000 arbres ; 20.000 chasseurs girondins ont consacré le week end du 15 / 16 janvier au dégauchement des pistes forestières soit 320.000 heures de travail. Etc.

Lutter contre les incendies de forêt

Chaque été, les incendies transforment les forêts méditerranéennes en terres calcinées, anéantissent la faune et mettent en péril des vies humaines. Avec leur fédération, les chasseurs du Var animent depuis 2004 un "service civique de prévention des incendies". Encadrés par leurs sociétés de chasse, 400 volontaires bénévoles installent un service de veille, les jours à risques. Leur mission : prévenir les sapeurs pompiers au moindre départ de feu, pour une intervention rapide permettant l'extinction de l'incendie avant qu'il ne prenne des proportions dramatiques. Ce maillage du territoire permet d'apporter une aide appréciable à la lutte contre les incendies de forêt.

